



Arrêt de la Garde alternée

Par **aidan**, le **31/07/2017** à **14:50**

BonjourrrrrnMon époux a actuellement la garde alternée pour sa fille, mais il souhaite l'arrêter car au niveau de l'organisation cela est difficilement gérable (école notamment) et nous avons eu entre temps 2 enfants. rrrnPar ailleurs, ce mode de garde ne semble plus convenir à sa fille qui a 9 ans.rnrnQuelles démarches effectuer pour l'arrêt de la garde alternéernrnmerci

Par **morobar**, le **31/07/2017** à **16:18**

Bjr,rnLa même que pour son obtention, le JAF ou juge aux affaires familiales.rnAu préalable il faut tout de même contacter la mère pour éviter un conflit.

Par **cocotte1003**, le **31/07/2017** à **20:16**

Bonjour, un accord écrit entre les parents sur le lieu de résidence, la pension, les frais divers, les visites.... avant de saisir le tribunal, facilitera grandement la situation et permettra à l'enfant de faire sa rentrée scolaire dans l'établissement de son futur lieu de résidence, cordialement